

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 28 janvier 2021, sous la présidence de M. KASSA Wondwossen, Maire.

**Etaient présents** : M. KASSA Wondwossen, Mme MELLOTT-SELLIER Dominique, MM. FERNANDES Pascal, ROLLIN Pierre, GROENEWEG Jean-Nicolas, CHUPAU Laurent, SELSCHOTTER Sylvain, MARTIN Armand.

**Excusées** : Mmes DELARMEAUX Pascale (pouvoir à Mme MELLOTT-SELLIER), SOUDAT Nicole (pouvoir à M. CHUPAU), OLANIER Josette (pouvoir à M. KASSA).

**Secrétaire de séance** : M. ROLLIN Pierre

Début de la séance : 20 H 05

Approbation à la majorité (1 abstention) du compte rendu du dernier conseil.

### **Rajout à l'ordre du jour** :

- Aménagement de sécurité aux abords de l'école – Demande de subvention 2<sup>ème</sup> tranche

### **AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ AUX ABORDS DE L'ÉCOLE – DEMANDE DE SUBVENTION 2<sup>ÈME</sup> TRANCHE**

Afin d'offrir aux parents et enfants un espace de sécurité aux abords de l'école par la réduction de la vitesse de véhicule, il y a lieu d'effectuer des travaux d'aménagements à l'entrée de l'école.

Les travaux sont prévus au cours du premier semestre 2021.

Le coût global des travaux est estimé à 78 800.00 € HT.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible au FIPD 2021 (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) – Sécurisation des établissements scolaires.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ADOPTE** le projet d'aménagement de sécurité aux abords de l'école pour un montant de 94 560.00 € TTC,

- **ADOPTE** le plan de financement ci-dessous

\* Montant total des dépenses des travaux : 78 800.00 € HT soit 94 560.00 € TTC

\* Montant des recettes du FIPD : 39 400.00 € HT

\* Montant de l'autofinancement : 39 400.00 € HT

\* Total des recettes : 78 800.00 € HT soit 94 560 € TTC

- **SOLLICITE** une subvention de 39 400.00 € HT au titre du FIPD soit 50 % du montant du projet,

- **CHARGE** le Maire de toutes les formalités.

## **ACCORD DE PRINCIPE POUR L'INSTALLATION D'UNE ASSOCIATION DANS L'ANCIENNE MAIRIE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal un projet de l'association « Gâtinais en transition, ensemble vivre et travailler autrement » qui pourrait voir le jour dans l'ancienne mairie.

Association loi 1901, inscrite depuis 2017, elle mène depuis 2016 des « Repair Café » une fois par mois sur Montargis (la Chaussée).

Elle a mis en place depuis 2017 un « FABLAB » à Amilly, des actions pour les QPV (Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville) de l'agglomération de Montargis.

But de l'association pour St Maurice :

Donner une animation sociale en installant un « FABLAB » des postes de « co-working » et travailler en collaboration avec les associations locales dans l'organisation de manifestations.

Le « FABLAB » offrira des actions autour du numérique pour tous, porteur d'idée ou désirant apprendre pourront utiliser imprimante 3D, découpe laser, logiciel CAO, etc...

Gâtinais en transition présentera un exposé sur ce projet lié avec la commune de St Maurice.

Le Conseil Municipal souhaiterait rencontrer cette association et donne, à la majorité (1 abstention), un accord de principe pour l'étude de faisabilité du projet.

## **AVIS SUR L'ALIÉNATION D'UNE VOIE COMMUNALE**

Suite à la demande d'un administré d'acquérir deux parcelles de la commune et après étude, il s'avère que ces parcelles ne sont pas cadastrées et appartiennent au domaine public.

L'article L.1211-1 du Code général des collectivités territoriales indique que les biens du domaine public sont inaliénables et imprescriptibles.

Par conséquent, pour céder un bien de son domaine public, la commune doit le déclasser préalablement, afin de l'incorporer dans son domaine privé. Une enquête publique est donc obligatoire.

M. FERNANDES explique au Conseil que l'administré en question est prêt à financer les frais de l'enquête.

Le Conseil Municipal trouve que l'endroit n'est pas approprié pour la construction prévue et est défavorable à la majorité (8 contre, 1 pour et 2 abstentions).

## **CRÉATION DE POSTE**

Un agent est susceptible d'accéder au grade supérieur au 18 mars 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création du poste correspondant.

## QUESTIONS DIVERSES

Suite à la demande d'une conseillère, M. KASSA informe le conseil que la réunion d'information sur le projet éolien, prévue samedi 30 janvier 2021, est reportée à une date ultérieure. En effet, cette réunion, accueillant du public, étant considérée comme « non professionnelle », ne peut pas être organisée dans la salle du conseil à cause de la crise sanitaire que nous traversons.

Mme MELLOT-SELLIER demande de faire un point sur l'attribution des subventions demandées lors de la prochaine réunion de conseil.

Elle informe le Conseil Municipal de son retrait en tant que régisseur titulaire (cantine et garderie) ainsi que celui de Mme DELARMEAUX, régisseur suppléante.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le tour du Loiret en vélo passera sur la commune le 15 mai 2021.

Il signale que l'effectif scolaire est en forte diminution.

Plusieurs élus prendront contact avec toutes les personnes de la commune de plus de 75 ans pour leur demander si elles seraient volontaires pour la vaccination du Covid.

M. MARTIN demande s'il serait possible de raccourcir les plages horaires de l'éclairage public pendant la période du couvre-feu afin d'effectuer des économies d'énergie. Une demande sera faite à la Communauté de Communes.

Monsieur KASSA propose au Conseil la mise à disposition de vélos par une entreprise de Châtillon. Le Conseil Municipal est favorable à ce projet.

Fin de la séance : 21 H